

Informations relatives à l'adhésion

Rigpa France est une association de droit français régie par la loi 1901 et le Code Civil. L'adhésion est obligatoire et le consentement de l'adhérent doit être manifeste.

L'adhésion est forfaitaire, non divisible et comprend une assurance responsabilité civile.

Elle constitue la principale source financière de Rigpa France.

Le don et l'adhésion donnent droit à une réduction fiscale dans la limite de 20% de votre revenu imposable (Art. 200 du CGI).

Toute adhésion payée après le 31 décembre ne permet pas d'émettre un reçu fiscal pour l'année civile écoulée.

En nous retournant votre bulletin rempli et signé, accompagné de votre règlement, vous rendez votre adhésion à Rigpa France effective.

Il vous est possible de faire ces démarches directement sur Internet :

Rigpa.fr

Données personnelles

Données personnelles à compléter (*merci d'écrire lisiblement*) :

Nom*

Prénom*

Adresse*

Code Postal*

Ville*

Email*

Tel fixe*

Mobile*

Centre

Pour une première inscription, pensez à joindre votre photo d'identité (merci d'écrire votre nom et votre centre ou groupe au dos).

Pour les autres adhérents, merci de tenir à jour votre page personnelle sur le site

<https://adminandcare.rigpa.org/>

Ce bulletin est à remettre au responsable administratif de votre centre ou de votre groupe

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en adressant un courrier à Rigpa France.

RIGPA FRANCE

Adhésions 2023-2024

Du
01 septembre 2023
au 31 août 2024



Vous pouvez adhérer directement en ligne sur :
rigpa.fr

Formules proposées

Je choisis le mode de règlement suivant :

- Par chèque (à l'ordre de Rigpa France)
- Par prélèvement (fournir un RIB) le prélèvement de **l'adhésion sera prélevé en une seule fois**
- En 10 fois de novembre à août les forfaits hors adhésion ***

ADHESION

1. Première adhésion : 40 €

Cette adhésion est réservée à ceux qui découvrent le programme étude et pratique de Rigpa France et qui s'inscrivent pour la première fois et les personnes moins de 25 ans,

2. Tarif réduit : 80 €

3. Tarif normal (non imposable*) : 108 €

4. Tarif normal (imposable*) : 180 €

5. Tarif bienfaiteur : 580 €

6. Tarif grand bienfaiteur : 1 000 €

* Rigpa France n'effectue pas de vérification de votre situation vis à vis de l'administration fiscale. C'est votre décision.

Ces adhésions vous permettent de suivre les cours soit en réglant chaque séance, soit en achetant dans certains centres, une carte d'entrées multiples.

Forfait CRT (Chemin qui Rassemble Tout)

POUR LES ETUDIANTS QUI FONT PARTIE D'UN MANDALA.
Ce forfait ne peut être pris en compte que si vous avez pris une adhésion à l'association.

Services :

Ce forfait comprend :

- L'accès au site **prajna.online** ;
- La participation aux rassemblements mensuels ;
- L'accès aux ressources d'étude complémentaires proposées dans le cadre du CRT.

Je choisis parmi les options suivantes :

	Tarif réduit **	Tarif normal
CRT	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 180 €

Autres Forfaits

Les forfaits ci-dessous vous permettent de vous abonner à des programmes en bénéficiant de plus de 10% de réduction par rapport à un tarif au coup par coup.

	Tarif réduit **	Tarif normal
SHEDRA	<input type="checkbox"/> 64 €	<input type="checkbox"/> 80 €
DZOGCHEN	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 100 €
CONFERENCE P.CORNU	<input type="checkbox"/> 64 €	<input type="checkbox"/> 80 €
SAGESSE PRATIQUE	<input type="checkbox"/> 64 €	<input type="checkbox"/> 80 €

**** Nos tarifs réduits sont réservés aux personnes à faibles revenus ou qui traversent des difficultés financières.**

***** Les prélèvements se feront aux alentours du 5 du mois, sur 10 mois et commenceront à compter du mois de novembre. Passé le 20 octobre, il ne sera plus possible de mettre en place le prélèvement mensuel.**

Demande de prélèvement ***

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter:		Nom et adresse de l'établissement teneur du compte:	
Etablissement	Guichet	N° de compte	Clé

Je vous prie de bien vouloir faire prélever en votre faveur sur le compte Crédit Coopératif N° 08011660941 - Agence 80 rue de Courcelles à Paris 8e, les sommes dont je serai redevable que vous m'aurez préalablement notifiées par tout moyen.

En cas de non-réalisation, j'en serai avisé par vos soins. Les présentes instructions sont valables jusqu'à nouvel avis de ma part, à vous notifier en temps utile.

Montant : _____ € (montant du service choisi de novembre à août)

Dates de prélèvement : le 5 du mois Périodicité : mensuelle
Nombre de prélèvements : 10 par an de novembre à août

A _____, le _____

Signature du titulaire:

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-après. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et réglerai le différend directement avec le créancier.

N° National D'émetteur:

513384

Désignation de l'organisme créancier:

RIGPA France
6 bis rue Vergniaud
92300 Levallois-Perret

N'oubliez pas de joindre votre RIB !